

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la session d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 21 septembre 2020 à la salle du conseil à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Sont absents : M<sup>me</sup> Suzy Lessard  
M. Michel Tremblay

Assiste également M. Alexandre Garon, directeur général adjoint

8- TRAVAUX DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUIVI

Le directeur général adjoint résume le dossier.

La demande de modification #CIV-06 a été déposée par l'entrepreneur pour approbation. Il s'agit d'une modification en regard du transport en vrac dont les taux ont augmenté en cours de contrat. Après vérification par l'ingénieur, la demande est admissible et le tout est conforme. Cette demande a pour incidence d'augmenter le contrat de 5 624,70 \$ plus taxes.

194-09-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de modification de travaux # CIV-06 déposée par l'entrepreneur Les Excavations G. Larouche et d'autoriser le paiement de cette dernière au montant de 5 624,70 \$ plus taxes. Cette demande est liée à une variation des taux du transport en vrac dans le cadre des travaux relatifs à la construction des infrastructures du développement résidentiel.

Le directeur général adjoint poursuit ses explications. L'entrepreneur dépose au conseil la demande de paiement #3, au montant de 245 048,66 \$ plus taxes. Après analyse, la firme d'ingénierie au dossier recommande ce paiement.

195-09-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement #3 à l'entreprise Les Excavations G. Larouche pour les travaux relatifs à la construction des infrastructures du développement résidentiel, laquelle s'élève à 245 048,66 \$ plus taxes, incluant une retenue de 10 %.

10- MANDAT RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. le maire résume le dossier.

Des firmes ont reçu une invitation à déposer une proposition pour accompagner la municipalité dans l'élaboration d'une planification stratégique et d'un plan d'action lié à sa mise en œuvre.

- Centre Québécois de développement durable 22 153,60 \$ plus taxes
- Trigone 17 470,00 \$ plus taxes
- Synergie Développement/ Marketing et Pro Gestion 32 600,00 \$ plus taxes

Après analyse des propositions reçues, il est recommandé d'accorder le contrat à Synergie – Développement et Marketing et Pro Gestion, deux entreprises aux expertises complémentaires qui agiront en collaboration dans la réalisation de ce mandat, et dont l'offre de services est jugée plus complète en ce qui a trait à la

méthodologie proposée, et dont le processus de consultation et les livrables répondent davantage aux attentes et aux besoins de la municipalité. On précise que cette démarche se tiendra sur une période s'échelonnant de l'automne 2020 à l'hiver 2021.

196-09-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat relatif à la réalisation d'une planification stratégique aux entreprises Synergie – Développement et Marketing et Pro Gestion au montant de 32 600 \$ plus taxes.

14- VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN EN FAVEUR DE JULIE TREMBLAY ET SABRINA GILBERT-FILLION

Ce point est annulé.

18- ALIMENTATION EN EAU SÉPAQ : PROTOCOLE D'ENTENTE

M. le maire résume le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement du Parc national de la Pointe-Taillon secteur Camp-de-Touillage–Les-Îles, la municipalité avait approuvé antérieurement le principe d'alimentation en eau des installations de la Sépaq au chemin du Golf.

À ce stade-ci de la démarche, un nouveau protocole d'entente doit intervenir entre la municipalité et la Sépaq, relativement à l'alimentation en eau pour leurs nouvelles installations du camping, et plus précisément en ce qui a trait au partage des coûts du projet de construction de la conduite d'aqueduc.

Le protocole est déposé au conseil pour approbation et autorisation de signature.

197-09-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le protocole d'entente avec la Sépaq pour l'alimentation en eau et le partage des coûts d'une conduite d'aqueduc qui alimentera le Parc national de la Pointe-Taillon secteur Camp-de-Touillage–Les-Îles, et d'autoriser M. Émile Hudon, maire, et M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale, à agir à titre de signataire du protocole d'entente au nom de la municipalité.

19- MANDAT D'INGÉNIERIE PROJET POSTE DE SURPRESSION RANG 5

Ce point est annulé.

20- MANDAT INGÉNIERIE PLANS ET DEVIS AQUEDUC RANG DES ÎLES

M. le maire résume le dossier et M. Alexandre Garon complète les informations.

Suite aux discussions tenues en comité, il a été convenu de faire préparer les plans et devis d'un projet visant le remplacement des conduites d'aqueduc de 100 mm au rang des Îles par des conduites de 150 mm, tel qu'il a été recommandé par la firme WSP dans son rapport de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc. Pour la réalisation de ce mandat, quatre offres de services professionnelles ont été déposées comme suit :

- Norda Stelo 17 715 \$ plus taxes
- Stantec 20 996 \$ plus taxes
- WSP 21 505 \$ plus taxes

- MSH Services Conseils 16 155 \$ plus taxes

198-09-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la firme MSH Services Conseils le mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis nécessaire pour le remplacement des conduites d'aqueduc de 4 pouces (100 mm) par des conduites de 6 pouces (150 mm) dans le rang des Îles au montant de 16 155 \$ plus taxes.

21- PROJET ÉCLAIRAGE DÉCORATIF : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. LAC-ST-JEAN-EST VIA LE F.R.R.

Ce point est annulé.

22- RAPPORT DES SOUMISSIONS : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

M. le maire résume le dossier et M. Alexandre Garon complète les informations.

Dans le cadre d'un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour une période de quatre ans, une seule soumission a été déposée à la date d'échéance, le 17 septembre dernier, par l'entreprise Lachance Asphalte (1987) Inc., au montant 645 814.58 \$ taxes incluses.

Cette soumission excède les crédits budgétaires qui ont été adopté et les estimations de la municipalité pour la réalisation de ce contrat.

Comme une seule entreprise a déposé une soumission, la municipalité se garde le droit de négocier directement avec l'entreprise Lachance Asphalte (1987) inc. avant d'octroyer le contrat.

Un suivi à ce sujet est prévu au conseil du mois d'octobre.

23- PROJET D'OPTIMISATION DES CASERNES D'INCENDIE PAR LA RISISS

Ce point est annulé.

24- AFFAIRES NOUVELLES

A- TRAVAUX RÉFECTION RANG DES ÎLES : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Ce point est annulé.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est adressée relativement à la profondeur de la conduite d'aqueduc projetée pour alimenter le Parc national (chemin du Golf);
- Une question est adressée relativement au mandat d'ingénierie des plans et devis pour le grossissement des conduites d'aqueduc dans le rang des Îles;
- Une question est adressée relativement à l'appel d'offres en cours au sujet de travaux de réfection de chaussée dans le rang des Îles;
- Une question est adressée au sujet de la procédure à observer porter plainte lorsque le déneigement est problématique ou insatisfaisant;

- Une question est adressée au sujet de la possibilité que la municipalité installe des clôtures à neige dans des secteurs du rang des Îles afin de contrer la formation de lames de neige;
- Une question est adressée afin d'obtenir confirmation qu'une rencontre entre l'Association du chemin du Golf et la municipalité est toujours prévue au sujet du réseau d'aqueduc et de l'alimentation en eau de ce secteur;
- Une question est adressée en lien avec la planification du lac à l'épaule de la municipalité et la procédure pour déposer une demande au Service des loisirs;
- Une question est posée sur le processus de la réalisation d'une planification stratégique.

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 20, M<sup>me</sup> Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Alexandre Garon  
Directeur général adjoint